



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

DELIBERATION N° 06/2023

OBJET :

Création d'un réseau
de radiocommunications
hertziennes de sécurité
pour la gestion
des risques

Le 11 janvier 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 janvier 2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Geneviève IDDA, Marylène WALKOWIAK, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, André IPERT, Jérôme BOUERI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Marie-Lou ALLAVENA à Sébastien OLHARAN, Thierry GUIDO à Karine BOETTI, Herbert WOLFERS à Audrey ROSSI, André IPERT à Michel BRAUN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire expose :

Le 3 Octobre 2020, la Vallée de la Roya a subi la catastrophe la plus importante de ces dernières années voire du siècle. Un retour d'expérience de ce tragique évènement nous a conduit à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre ou à améliorer dans le cadre de la reconstruction de la vallée de la Roya, en particulier sur notre territoire communal lourdement impacté par cette tragédie.

En effet, des carences ont été constatées sur la remontée des informations du terrain et leur communication vers les autorités municipales, qui n'ont pas permis d'évaluer rapidement l'ampleur de la situation et d'apporter une aide à la décision pour les responsables de la commune.

Aussi, il est proposé la création d'un Réseau Hertzien Communal de Sécurité constitué d'un relais radio installé sur la parcelle communale n°1028 Section OH, sur le site du plateau de La Cougoule,

auquel sera associé 6 terminaux radio portatives affectées aux personnels de la Police Municipale et aux responsables de la mairie.

Les essais de couverture radio réalisés le vendredi 16 décembre dernier, ont confirmés la qualité radioélectrique du site de La Cougoule par une bonne communication radio des différents acteurs communaux qui se sont prêtés aux essais sur le territoire communal.

De plus, et compte tenu des éléments recueillis lors des différentes réunions post catastrophe, le projet de relais radio à La Cougoule intégrera la problématique énergétique indispensable en situation de crise, par la mise en place d'une énergie autonome, assurée par des éléments de batteries et de panneaux solaires adaptés au besoin de résilience attendue dans ce type de situation.

Pour finir, l'antenne du relais hertzien sera quant à elle installée sur un mât tubulaire de 3m de hauteur. Aucune construction ni travaux importants ne seront nécessaires, car l'ensemble de ces équipements seront installés en mode « Outdoor » sur la dalle existante qui sera elle-même clôturée pour en sécuriser l'accès.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un Réseau Radio de Sécurité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la demande de fréquences auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la demande d'exonération de la redevance domaniale auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), au titre de l'article 11 du Décret n°2007-1532 du 24 octobre 2007, relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la commande des équipements du futur Réseau Radio de Sécurité.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

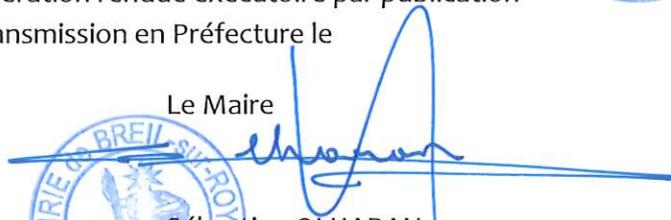


Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN

